Nations Unies S/PV.6666



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6666e séance

Mardi 22 novembre 2011, à 16 h 30

New York

Président :	M. Moraes Cabral/M. Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	Mme Guo Xiaomei
	Colombie	M. Quintana
	États-Unis d’Amérique	M. Simonoff
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Choudhary
	Liban	M. Karanouh
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. McKell

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453, S/2011/454)

11-60499 (F)





La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à un septième tour de scrutin?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un septième tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, Mme Onanga (Gabon) et Mme Aguwa (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Je rappelle aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote sont éligibles et que tout bulletin sur lequel figurera le nom de plus d'un candidat sera déclaré nul.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été recueillis à l'Assemblée générale. Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité. Le Conseil reste en session.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Abdul G. Koroma	8
Mme Julia Sebutinde	7

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale une lettre qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 65e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, la candidate suivante a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale : Mme Julia Sebutinde. »

Par conséquent, aucun candidat n'a reçu la majorité de voix requise au Conseil et à l'Assemblée générale. Puisque moins de cinq candidats ont reçu la majorité absolue des voix requise au Conseil comme à l'Assemblée générale, le Conseil va procéder à un huitième tour de scrutin afin de pourvoir le siège resté vacant, conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour. En conséquence, je vais lever la présente séance et ouvrir la prochaine séance afin de procéder à un nouveau tour de scrutin pour élire un autre candidat.

La séance est levée à 17 h 30.